



FEDERATION BURKINABE DE FOOTBALL

01 B.P 57 OUAGADOUGOU 01 – BURKINA FASO
Tél : (226) 25 41 78 02/03
E-mail : febefoo@fasonet.bf / febefoo01@gmail.com
Site web : www.fbf.bf / www.fasofoot.bf

Ouagadougou, le ... 20 AVR 2022

N°2022 .../FBF/P

- 0 0 6 6 3

CIRCULAIRE

Aux

- Liges régionales ;
- Districts ;
- Clubs L1, L2, L3 masculins ;
- Clubs de L1 et L2 féminins.

Objet : Convocation à une Assemblée générale extraordinaire de la FBF

Conformément à l'article 35 des statuts de la FBF, alinéa 1 qui stipule : « *Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Président du Comité Exécutif* », vous êtes convoqué à une Assemblée générale extraordinaire de la FBF, le **samedi 28 mai 2022** à partir de **8 heures 00** dans la salle de conférences de l'Hôtel de Ville de Koudougou.

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

1. Appel des membres ayant voix délibérative ;
2. Vérification de la conformité de la convocation et de la composition de l'Assemblée Générale extraordinaire avec les dispositions des Statuts de la FBF ;
3. Désignation des scrutateurs ;
4. Examen et vote de :
 - La proposition de mise en place d'un comité exécutif d'union et représentatif des composantes du football national ;
 - La proposition de mise en place d'un comité de relecture des textes de la fédération burkinabè de football.

Suivant les articles 26 et 27 des statuts de la FBF, le nombre de participants par structure ayant voix délibérative et dont les listes ont été validées par chaque ligue régionale est :

- Ligue : 02 délégués avec 03 voix ;
- District : 01 délégué avec 01 voix ;
- Club L1 masculin : 02 délégués avec 02 voix ;
- Club L1 féminin : 02 délégués avec 02 voix ;
- Club L2 masculin : 01 délégué avec 01 voix ;
- Club L2 féminin : 01 délégué avec 01 voix ;
- Club L3 masculin : 01 délégué par groupe de dix (10) clubs par ligue régionale avec 01 voix.

Les clubs reconnus par un seul récépissé ne peuvent être représentés en football masculin et féminin à la fois ; chaque représentant est prié de se munir d'un mandat.

Chaque représentant en déplacement sera pris en charge par la FBF.

Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, la présence de tous est vivement souhaitée.

Le Président

Lazare BANSSE

